

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ALLEMAGNE. — Francfort, 7 avril.

On mande d'Aschaffenburg (Bavière), 2 avril : « Le baron O'Sullivan de Grass, envoyé de Belgique près la cour d'Autriche, a passé aujourd'hui par notre ville, se rendant à Vienne. »
« On écrit de Constantinople, le 13 mars : « Les nouvelles arrivées récemment de la Perse disent que le schah est attendu à Tabriz et que l'on remarque de grands mouvements de troupes; la cour de Téhéran a publié, dans un manifeste sur ses différends avec l'Angleterre, des choses fort importantes relativement à la conduite de M. Mac-Neil. On a expédié à Hussein-Khan, ambassadeur persan à Vienne l'ordre de continuer sa route pour Londres. »

ANGLETERRE. — Londres, le 9 avril.

Sous le titre Nouvelle importante du Mexique, le Courier publie ce qui suit :
« Par l'arrivée à Plymouth du vaisseau de S. M. Racchorse, nous avons reçu ce matin des nouvelles importantes du Mexique. Les différends qui avaient existé si long-temps entre les gouvernements de France et du Mexique, ont été terminés par des arrangements très-honorables pour les Mexicains. Le traité dont on a déjà une copie à Londres, a été conclu par les bons offices du ministre anglais M. Pakenham.
« Les conditions sont, comme nous l'avons déjà dit, très-satisfaisantes pour le Mexique. La demande d'indemnité faite par les Français a été réduite de 800,000 dollars à 600,000; le château de Saint-Jean-d'Ulloa doit être remis au bout de quinze jours, et les réparations doivent se faire aux frais de la France. Les dates de ces nouvelles sont de Mexico, le 2, et de Vera-Cruz le 10 mars. »
« Les ambassadeurs de France et de Russie ont travaillé aujourd'hui au Foreign-Office.
« Lord John Russell a annoncé hier, dans la chambre des communes, que la résolution qu'il se propose de présenter lundi prochain, sera ainsi conçue : qu'il est nécessaire et convenable de persévérer dans les principes qui ont guidé le gouvernement exécutif en Irlande, depuis les dernières années, et qui ont eu pour objet une bonne administration des lois et l'amélioration générale de cette partie du royaume.

FRANCE. — Paris, le 10 avril.

Les débats parlementaires prennent chaque jour plus d'intérêt et la fin des séances, surtout, se distingue par une discussion plus animée : après les escarmouches, le combat. Il est aisé de remarquer, d'après la couleur des derniers débats, que le centre gauche prend de la consistance et vise à la domination. M. Dupin l'a parfaitement secondé dans deux occasions, en se ralliant à la gauche qui provoquait le renvoi de certaines vérifications de pouvoirs après l'enquête. Cette scission de M. Dupin avec le centre droit et le parti ministériel est très-significative; elle ne contribuera pas peu à augmenter les embarras attachés à l'organisation définitive du cabinet.
L'opinion constitutionnelle montre une grande acreté dans la discussion et il est remarquable que les 221 anciens ne se relèvent pas assez fièrement et semblent même à peine apercevoir le gant jeté de la tribune par la coalition.

Les coalisés reprochent au ministère son intervention inconstitutionnelle dans les opérations électorales; c'était le cas, ou jamais, de démontrer que le comité directeur de la coalition n'a pas été étranger à ces mêmes opérations. Il appartenait aux députés sortis victorieux de l'épreuve à laquelle ces manœuvres hostiles les avaient exposés, de les dévoiler au public. En politique, les représailles sont non-seulement permises, mais même indispensables. Le silence des 221 fait la partie trop belle à leurs adversaires, il faut espérer qu'ils le rompront.
On cite, parmi les élections qui doivent donner lieu, dans la chambre, à de vives discussions, celle du député de Bourgaenouf, M. de Girardin.

On attend avec anxiété le résultat des discussions engagées dans la chambre. Cependant la bourse ne semble pas s'émouvoir.
La confiance des spéculateurs continue; espérons qu'elle ne sera pas déçue. On comprend que dans les circonstances actuelles l'œuvre de la recomposition ministérielle ne saurait faire aucun progrès.

La chambre fera-t-elle une enquête sur les dernières élections? Telle est la question que pose le Journal des Débats, et contre laquelle cette feuille produit des arguments aussi sages que bien pensés. Nous espérons, dit-elle, que la chambre, quand elle sera plus calme, ne voudra pas violer la charte en s'attribuant un pouvoir qui n'est ni dans la charte ni dans l'esprit de la charte et qui ne serait rien moins qu'une révolution complète.

La France, journal légitimiste, qui fait une guerre à mort au gouvernement représentatif, publie les réflexions suivantes qui sont une réponse directe aux attaques de l'opposition contre les prétendues manœuvres électorales de l'ancienne administration.

« On fait grand fracas de l'intervention du gouvernement dans les élections; pourquoi n'interviendrait-il pas dans son sens comme l'opposition intervient dans le sien? Qu'il oppose donc comités à comités, manœuvres à manœuvres, circulaires à circulaires, nous ne voyons rien là que de très-naturel, rien que de fort légitime. Il exerce son droit comme vous exercez le vôtre. De ce que l'on est gouvernement, il ne s'en suit pas que l'on doive précisément s'interdire le premier de tous les instincts, l'instinct de la conservation. Vous n'êtes pas ministres et vous voulez le devenir; pourquoi ceux qui occupent les positions ministérielles ne feraient-ils pas, pour se défendre, usage des mêmes armes que vous employez pour les forcer? Nous ne connaissons aucune loi de guerre qui ordonne aux assiégés d'introduire sans combat les assiégeants dans la place. »

« On dit que S. M. Louis-Philippe doit aller au 1^{er} mai habiter Neuilly ou Saint-Cloud.
« Voici un fait dont nous ne garantissons pas l'authenticité : il est relatif à la dernière entrevue qui aurait eu lieu entre le curé Echevaria et don Carlos : on raconte que ce curé ayant appris le 23 février au matin, tout ce qui se préparait pour le lendemain, aurait couru en toute hâte chez le prétendant et que le

colloque suivant aurait eu lieu : « Tout est fini (c'est don Carlos qui parle) et Maroto a eu raison de faire fusiller Garcia et les autres; c'étaient des traîtres, ils avaient manqué aux lois militaires. — Mais, sire, répondit Echevaria, qu'allons-nous devenir, nous tous, fidèles serviteurs de V. M. ? — Je ne vois pas d'espoir pour toi; Maroto est le maître, il a la force pour lui; mais j'intercéderai pour toi auprès de lui. — Ah! sire, je ne souffrirai pas que mon roi s'abaisse à solliciter ma grâce de l'un de ses sujets et je saurai bien me garantir de sa poursuite. — Dussé-je poignarder quiconque tenterait de m'arrêter.... Adieu, sire, je vais chercher un asile en France. » Le curé Echevaria aurait alors quitté le prétendant et serait parti immédiatement de Villa Franca où se trouvait alors le quartier-général carliste.

« A la chambre des députés, rien de saillant jusqu'au départ du courrier; le gérant du Bulletin Français a écrit une lettre réfutant ce qui a été avancé par M. Isambert, cette lettre sera déposée aux archives. L'élection de M. Vigier a été validée, c'est la seule qui ait donné lieu à une discussion.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, le 7 avril :

Après avoir concentré depuis huit jours, la majeure partie de son armée à Lodosa, Espartero a fait le premier de ce mois un mouvement subit sur sa gauche. Il a pris la direction de Victoria avec deux divisions, pour se porter ensuite dans la province de Santander, à l'effet de reprendre le terrain qu'il a perdu dans l'espace de deux ans, depuis Rainales jusqu'à Balmaseda.

Prévenu de tout ce qui se passait, Maroto ne s'est pas pressé; il a fait prendre à ses bataillons la même direction en suivant la route de la Borunda, voie trois fois plus courte et qui lui permettrait d'arriver deux ou trois jours avant, sur les points menacés par Espartero. Quant à lui personnellement il n'a point suivi le gros de ses forces et il s'est rendu à Tolosa pour y visiter don Carlos, chose qu'il n'avait pas encore faite depuis le 28 février dernier. Maroto y est arrivé le 4, suivi d'un bataillon et d'un escadron. On suppose qu'il demandera quelques explications sur le refus des juntes d'imposer les populations déjà grevées et ayant fourni par avance leurs contributions de toute l'année 1840.

On dit que Maroto a adressé une allocution à ses officiers, il y a plusieurs jours, à Dicastillo, et cette allocution pourrait, dit-on, se résumer ainsi : « Messieurs, je crois de mon devoir et de mon honneur de vous déclarer qu'il se passe au quartier royal quelque chose de bien étrange. Pendant que l'armée souffre, qu'elle est sans souliers et privée de plusieurs objets d'équipement; savez-vous ce qu'on a eu l'infamie de faire? Six millions de réaux étaient dans le trésor royal, eh bien, on vient d'en prendre les deux tiers pour les envoyer aux exilés. »

Que Maroto ait tenu publiquement et dans une revue, de tels propos, nous l'ignorons, mais on l'assure. Voici, du reste, les seuls renseignements positifs à ce sujet : Il a effectivement été envoyé, des provinces, de l'argent aux exilés, mais c'est comme officiers ou employés et on n'a pu, vu la pénurie financière des carlistes, que leur donner le sixième de leurs appointements.

Munagorri, dont on n'entendait plus parler depuis quelque temps, vient de reparaitre à l'extrême frontière; il se porte, tantôt à Sare, tantôt à Saint-Pée. Il paraît que d'autres dupes lui ont encore confié des fonds et qu'il songe à reprendre son entreprise de Paz-y-fueros, mais seulement avec des soldats carlistes. La reprise de cette opération pourrait avoir quelques chances de succès dans les circonstances actuelles, mais il faudrait qu'elle fut confiée à tout autre qu'à Munagorri, qui a dissipé et gaspillé déjà plusieurs millions sans utilité.

On écrit de Madrid, le 3 avril :

« Le gouvernement a reçu des nouvelles inquiétantes de Valence, à la date du 30 mars. Une vive agitation régnait dans cette ville. Des groupes menaçant parcouraient les rues faisant entendre des cris de mort contre les prisonniers carlistes et les partisans du système de transaction. Les troupes étaient consi-

Feuilleton.

UNE AVENTURE DE COULISSES.

(Suite.) — Voir le Politique d'hier.

Ceux qui connaissent le Grand-Théâtre de Bordeaux savent qu'aucune de nos salles de spectacle ne peut soutenir la comparaison avec celle-là. Extérieurement, le Grand-Théâtre est un magnifique monument public; intérieurement, c'est la grandeur, c'est la somptuosité, c'est la disposition intelligente et commode des plus célèbres salles d'Italie.
Le 17 mars 18... une foule considérable se pressait aux abords du théâtre de Bordeaux. La cause de ce vaste concours d'équipages et de piétons, vous la connaissez : c'était Max qui cette nuit même allait partir, après avoir reçu une dernière fois les couronnes et les bravos flatteurs de cette ville enthousiaste.

Une muraille de têtes s'élevait du parterre jusqu'aux cintres, et l'on eût dit que l'édifice allait crouler sous sa charge vivante.
A travers ce va et vient et cette rumeur incessante et confuse qui précèdent toujours le lever du rideau, une conversation s'engagea entre deux jeunes gens du commerce, dans un coin du parterre. L'un faisait remarquer à l'autre les belles parures et les jolies femmes.

Nous ne transcrivons pas cette conversation mêlée des propos les plus communs et des médisances les plus surannées. Une seule exclamation méritait d'être rapportée : c'est celle qui échappa à moins expérimenté de nos commis marchands lorsque parut Juliette aux avant-scènes. — La belle personne! s'écria-t-il avec admiration. — Où donc? demanda l'autre. — Là... à la loge d'avant-scène. — Je crois bien! la jolie madame Mercery, dont on parle tant!... — Ah! on en parle? — Beaucoup... On conte un tas d'histoires.

En ce moment un mouvement étrange se fit derrière nos deux interlocuteurs. Celui qui venait de parler se retourna et aperçut au fond d'une obscure baignoire deux yeux ardents qui étaient fixés sur lui. Mais notre étourdi n'était pas homme à retenir sa langue lorsqu'il lui avait

donné l'essor. Après une courte pause, il reprit son attitude première et sa phrase où il l'avait laissée...

« ... Une foule d'histoires incroyables! un mari, un amant, comme toujours. Le mari s'est absenté, et pendant ce temps la dame a pris des leçons de musique... On dit que c'est Max qui lui a donné lesdites leçons... Aussi vient-elle aujourd'hui faire ses adieux à l'objet chéri... Regarde comme elle est triste! C'est tout simple, Max part cette nuit... Pauvre mari, va! il me fait vraiment de la peine... un si honnête homme!... On dit qu'il a été officier!... »

Nouveau mouvement au fond de la loge. Le conteur se retourna encore et vit s'agiter dans l'ombre une paire de moustaches fauves.

Cette fois, il ne jugea pas à propos de continuer ses malignes observations. Il se contenta de dire en regardant Mme. Mercery : « Quel beau bouquet! » Puis il s'assit et se tint coi.

C'est qu'en effet le bouquet de Mme. Mercery était admirable. Il était retenu au bracelet par une imperceptible chaîne d'or, et le goût le plus délicat avait présidé au choix des nuances qui le composaient.

Lorsque l'opéra fut achevé, mille voix, mille crix appelèrent Max. Le rideau se leva, et l'heureux acteur reparut. L'émotion du triomphe faisait rayonner son visage; il s'avança lentement jusqu'au bord de la rampe et s'inclina. Un orage de bravos et de trépignements répondit à ce salut de l'artiste. L'enthousiasme ressemblait alors presque à de la fureur. Il y eut des femmes qui jetèrent sur la scène, aux pieds du divin chanteur, leurs bouquets tressés en couronne ou dispersés en pluie odorante. Penchée en avant, le corps à moitié sorti de sa loge, éperdue, haletante, Mme. de Mercery suivit l'exemple général, elle jeta son bouquet. Mais le bracelet, mal agrafé, fut entraîné par le poids des fleurs et suivit le bouquet dans sa chute...

L'acteur ramassa les couronnes, les fleurs, le bracelet et salua avec émotion.

Il venait de reconnaître le portrait de Juliette.

Un cri furieux partit d'une loge du rez-de-chaussée et fut mis par tout le monde sur le compte de l'enthousiasme.

Au moment où Max sortait du théâtre, un homme en manteau l'aborda.

« Que me voulez-vous, dit-il à l'inconnu. — Deux mots seulement. — Vite, monsieur, car on m'attend; je suis pressé.

Et en parlant ainsi Max souriait.

« Voici, monsieur, de quoi il s'agit. Je me nomme le colonel Mercery. — Vous, monsieur! — Et je viens vous prier de me rendre un bracelet que ma femme a laissé tomber tout à l'heure par mégarde hors de sa loge... — Un bracelet?... — Oui, vous l'avez ramassé parmi vos couronnes, et, en cherchant bien... — Le voici, monsieur. — Donnez. Merci. Serviteur. — Diable! C'est là son mari! — Opprobre! murmura Mercery en s'éloignant. C'est là son amant.

Lorsque Mercery rentra chez lui, il y trouva sa femme et Mme. Loret.

« Sortez, madame, dit-il à celle-ci, et ne remettez jamais les pieds dans ma maison.

Mme. Loret voulut répliquer. Mais Mercery, froid et impassible, lui montra silencieusement la porte. Elle sourit.

Quand il se vit seul avec sa femme :

« Tiens, lui dit-il, Juliette, ma pauvre amie, voici ton bracelet que tu avais perdu et que je te rapporte. »

Mme. de Mercery ne comprit rien d'abord; elle attachait sur son mari des yeux épouvantés.

« Hé bien! ne m'entends-tu pas, Juliette? Je te dis que voilà ton bracelet que j'ai retrouvé... — Retrouvé! — Oui, M. Max me l'a rendu. — Mon Dieu!... — Préférerais-tu donc qu'il l'eût gardé? C'est étrange comme cette agrafe était mal attachée... Il faut une autre fois, ma chère, avoir des bijoux plus solides; enfin, tu pouvais perdre ton bracelet. — Vous étiez donc?... — Au spectacle, oui. J'avais doublé la dernière poste pour arriver à temps... J'étais curieux de voir une dernière fois cet histrion. Le drôle n'est pas maladroit! Un beau gosier, d'honneur! C'est dommage qu'un si pimpant oiseau s'envole cette nuit!... — Cette nuit... — Oui, j'ai vu sa cage rouilante, une chaise de poste, attelée devant la porte du théâtre. Heureusement que cet oiseau n'est pas voleur, comme la pie, et qu'il m'a rendu le bracelet. — Donnez... — Tiens! il y a ton portrait!... Juge doré! ton portrait colporté par M. Max de foyers en foyers... Quelle manière à médi-

gnés dans leurs casernes. La garde nationale divisée d'opinion ne montrait pas tout l'empressement désirable pour la répression de ce commencement d'émeute et de démonstration anarchique. Un mouvement qui éclaterait dans les circonstances actuelles, serait d'autant plus à déplorer que des négociations avaient été entamées avec le général Cabrera pour l'échange de 900 prisonniers. Elles seraient brusquement rompues. On espère que l'émeute n'aura pas pris un caractère plus sérieux dans la soirée : un courrier extraordinaire en aurait apporté la nouvelle au gouvernement qui n'a rien reçu de postérieur aux lettres du 30.

HOLLANDE.

M. le baron Vander Cappellen, nommé commandant de Maestricht, a reçu les officiers de cette forteresse; il leur a adressé l'allocation suivante :

« Messieurs, c'est une tâche fort honorable pour moi que S. M. le roi m'a confiée en me chargeant de remplacer feu le digne général Dibbets dans le commandement supérieur de cette forteresse. Cette tâche serait lourde pour moi si je ne pouvais compter sur le concours de vous tous. Je compte et j'espère de ne que, si il le fallait, chacun fera ce qu'il doit pour défendre le territoire et les foyers de nos ancêtres qui, du fond de leurs tombeaux, en tressailleraient de joie.

« Je compte sur votre amitié, vous pouvez compter sur la mienne. »

— On écrit de Londres, 6 avril, à l'Avondbode : « M. Van de Weyer et les ambassadeurs de Russie, d'Autriche, de Prusse et de France, ont tous été hier chez lord Palmerston. Cependant le traité n'a pas encore été signé. Ces messieurs ne se sont pas rendus ensemble chez lord Palmerston, ils lui ont rendu visite l'un après l'autre.

« Tous les membres de la Conférence savent maintenant que la Belgique ne veut pas signer immédiatement. Ce n'est pas sans mécontentement qu'ils ont dû renoncer à leur plan de départ. Ils comptent si peu sur une solution prompte que déjà ils ont accepté des invitations pour des parties qui auront lieu d'ici à 8 ou 15 jours.

« Une autre preuve que la conclusion du traité n'est pas prochaine, c'est que M. Van de Weyer n'a pas encore envoyé au Foreign-Office son secrétaire comme l'ont fait les autres ambassadeurs, pour y collationner sa copie du traité; du moins hier au soir, il n'y avait pas encore été.

« Il n'est pas vrai que lord Palmerston ait offert à la Hollande, au nom de la Belgique, le rachat du péage de l'Escaut moyennant une rente annuelle. Il a bien été question d'un pareil projet parmi les diplomates, et il est possible que M. Van de Weyer soit chargé de le présenter, mais jusqu'ici personne n'a encore fait de proposition formelle en ce sens. »

L'Avondbode, en insérant cette lettre de Londres, ajoute : « Puisque d'après l'Indépendant la Belgique ne signera qu'après avoir fait résoudre certaines difficultés secondaires et puisque ces points ne peuvent être réglés qu'après la reconstitution définitive du cabinet français, les membres de la conférence auront encore le temps d'assister à de nombreuses parties avant leur départ. »

— On écrit de Clèves, le 8 avril :

« Les deux compagnies d'infanterie arrivées ici partiront bientôt pour les frontières du Limbourg, et seront remplacées ici par un bataillon du même régiment. Une partie de ce bataillon restera en garnison à Clèves, le reste se rendra à Cranenbourg. Tout paraît donc indiquer que le mouvement de nos troupes vers les frontières du Limbourg n'a pas cessé. » (Handelsb.)

BELGIQUE. — Bruxelles, le 11 avril.

M. le lieutenant d'artillerie Prisse, secrétaire de légation de S. M. le roi des Belges au Mexique, est parti hier pour Anvers où il s'embarquera pour Londres, d'où il se rendra à sa destination auprès de M. le baron de Normand, qui est chargé de négocier un traité de commerce entre la Belgique et le Mexique.

M. de Salvandy, avant de quitter le ministère de l'instruction publique en France, a accordé à nos archives, sur la demande de M. Gachard, un exemplaire de la collection de documents concernant l'histoire de ce royaume qui se publie sous les auspices du gouvernement et aux frais de l'Etat. Cette collection, qui deviendra d'un prix fort considérable, si, comme tout porte à le croire, les chambres continuent d'allouer le crédit annuel de 150,000 francs, consacré depuis 1854 à sa publication, comprend déjà dix-huit volumes in-4°, et il n'y en a pas moins de quatorze en ce moment sous presse. Les ouvrages publiés sont : Négociations relatives à la succession d'Espa-

gnés! Tu étais compromise... perdue. — Le croyez-vous? — Et moi, Juliette, mon nom était déshonoré, il était livré à la risée publique. Je devenais la fable de tout Bordeaux! Tout cela pour le portrait tombé par mégarde. Hélas! — Oh! je suis bien coupable! — Non, mais bien imprudente. Que cette leçon te serve!...

En disant ces derniers mots, Mervecy fit quelques pas dans la chambre pour calmer l'agitation qui le dévorait. Juliette le regardait marcher toujours immobile, toujours effarée, ne sachant si c'était vraiment là son époux, arrivée ce soir même et qui venait de lui remettre ce bracelet, ce portrait, avec des paroles si étranges, si glaçantes de tranquillité.

Mervecy s'arrêta devant sa femme, dont il prit les mains dans les siennes, et lui dit :

« Tu ne sais donc pas ce que c'est que ce théâtre [qui t'éblouit! Ecoute! c'est un lieu bizarre, une patrie sans nom. Tout y ment! tout y est plâtre ou carton! Des chassés misérablement barbouillés y tiennent lieu d'arbres; des figures odieusement fardées y tiennent lieu d'hommes; des quinquets y font le soleil. C'est à faire pitié. L'atmosphère en est mauvaise; c'est un air saturé de jalousies et de haines, et quelles haines, bon Dieu! quelles jalousies! Sur ces planches huileuses se traînent les passions les plus basses, les plus ridicules! Ce ciel de toiles n'a pas de Dieu. Le théâtre, c'est l'assemblée de toutes les impuretés les plus sordides réunies dans quelques pieds carrés. Ici tu es Max de près, je l'ai vu, te dis-je, cet amant de théâtre, et en lui parlant j'étais honteux de l'avoir si près de moi. Je le voyais avec son rouge, avec ses oripeaux, quoiqu'il eût déposé son costume et qu'il se fut essuyé le visage! Il me faisait mal à voir, il m'inspirait le plus profond dégoût. »

Sa colère exhalée, Mervecy recommença à marcher de long en large, puis s'arrêta encore :

« Tu m'estimes donc bien peu, toi qui as pu me préférer un pareil homme! »

Juliette, que ses forces commençaient à abandonner, jeta un faible cri et tomba à genoux.

« Malheureux! s'écria alors Mervecy tout en larmes; malheureux! tu as détruit tout mon repos, toute ma joie! Rien, maintenant, plus rien entre nous! Je te rejette! je te méprise! Adieu! adieu! »

gne sous Louis XIV, par Mignet, 2 volumes, Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV, par le général Pelet, 4 volumes et 1 atlas grand in-folio; Chronique des ducs de Normandie, par M. Francisque Michel, 2 volumes; Histoire de la Croisade contre les Albigeois, par M. Fauriel, 1 volume, Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI^e siècle, par M. Tommaseo, 2 vol.; Journal des états-généraux de France, tenu à Tours en 1484, par M. Bernier, 1 vol.; Procès-verbaux des séances du conseil du roi Charles VIII, par le même, 1 vol.; Paris sous Philippe-le-Bel, par M. H. Gerand, 1 vol.; Règlements sur les arts et métiers de Paris, d'Etienne Boileau, par M. Depping, 1 volume; Statistique monumentale de la France, par M. Grille de Beuzelin, 1 volume avec planches; Ouvrages inédits d'Abélard, par M. Cousin, 1 vol.; Rapports au roi et pièces, 1 vol. M. de Salvandy a bien voulu aussi gratifier nos archives du magnifique ouvrage sur la paléographie, de M. Nathalis de Wailly, en 2 vol. grand in-4°, avec de nombreuses planches.

Déjà la bibliothèque royale avait reçu toutes les publications qui viennent d'être accordées aux archives. On voit que nos dépôts littéraires ne sont pas oubliés dans les libéralités du gouvernement français.

Bruxelles, le 11 avril, (5 heures) — La bourse avait une meilleure tenue, toutes ou presque toutes les valeurs étaient demandées. Les correspondances de Paris ont favorisé cette reprise; il est tenu pour certain que la crise ministérielle touche à son terme et que la solution sera à l'avantage des principes conservateurs. L'impuissance de la coalition est démontrée par les débats préliminaires. Des personnes en position de le savoir, affirmaient que M. Ch. de Broeckere insiste encore près du gouvernement pour faire accepter sa démission de directeur de la Banque de Belgique. Les cours sont plus fermes, il y a des demandes assez considérables en emprunts nationaux.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 55 1/4, 5 p. c. 100 A., 4 p. c. 91 1/4 A., 5 p. c. 70 5/8 A., Société Générale titres en nom B. 775, certificats au porteur émission de Paris 1645; Société de Mutualité 1067 50 (106 5/8) A.; Banque de Belgique 585 (68 1/2) A.; Actions-Réunies 500 (50); Société Nationale 1020 (102) et P; Société de Commerce 1215 (121 1/2).

L'actif espagnol beaucoup mieux aussi et donnant lieu à quelques opérations, coté 16 5/8 A. ferme 16 1/2 cours 7 1/6 A.

Anvers, deux heures 5/4. — par voie télégraphique. — Ardoin 16 7/16 1/2.

LIÈGE, LE 12 AVRIL.

DU LIVRE AUXILIAIRE DE LA DETTE.

L'Observateur a relevé, il y a quelques jours, avec beaucoup d'aigreur, une phrase du *Politique*, relative à la somme de 500,000 florins (nous avions dit par erreur 500,000 francs) inscrite au livre auxiliaire de la dette des Pays-Bas. Nous avions dit que les éléments nous manquaient pour examiner, avec connaissance de cause, les prétentions que la Belgique pourrait faire valoir à ce sujet, et que nous attendrions, pour porter un jugement sur ce conflit, que le gouvernement eût fait connaître les motifs qui militent pour ou contre l'admission de ces 600,000 francs, en déduction de la somme de cinq millions. Nous y avons ajouté que c'était là une question d'intérêt secondaire qui n'était pas de nature à entraver les négociations pour l'établissement d'une paix durable et qu'il était probable qu'une transaction interviendrait encore sur ce point. L'Observateur part de là pour nous accuser de donner au gouvernement l'exemple de la faiblesse et il nous reproche de conseiller de nouvelles concessions, tandis qu'au contraire nous devrions tenir aux ministres un langage digne et ferme.

Quelques mots d'explication suffiront pour démontrer à l'Observateur qu'il a donné à nos paroles une portée qu'elles n'ont point. Notre intention n'a jamais été d'engager le gouvernement à transiger sur la question qui vient d'être soulevée par la presse et à majorer de 600,000 francs le chiffre de cinq millions. Un tel langage, dans notre bouche, eût été absurde. Nous avons dit seulement qu'il y avait là matière à contestation, que la question nous paraissait douteuse, et que nous attendions des renseignements ultérieurs pour nous prononcer. L'Observateur nous fournit ces renseignements et nous lui en savons gré.

Voici en effet, ce que M. Dollez, dans son rapport, sur le projet de traité, disait touchant le livre auxiliaire de la dette.

Il est à remarquer, messieurs, que la charge nouvelle qui sera portée à notre budget, la nécessité de faire face à la rente annuelle imposée par le traité pour notre quotité dans le partage des dettes publiques du royaume des Pays-Bas, ne sera réellement que de quatre millions sept-cent mille florins. Vous savez, en effet, comme l'ont attesté les observations faites dans plusieurs de vos sections, que la loi du 27 décembre 1822 avait établi à Bruxelles un livre auxiliaire de la dette publique, lequel n'était en réalité qu'une succursale du grand-livre, destinée à faciliter le recouvrement des rentes aux habitants des provinces méridionales. Les rentes inscrites à ce livre auxiliaire ont été

jusqu'ici payées par notre gouvernement et nous nous sommes assurés que la somme portée de ce chef à nos budgets annuels s'élevait à 611,842 francs.

M. Fallon, commissaire du gouvernement à Londres pour la question de la dette, a également démontré, en peu de mots, dans son dernier discours, que la rente inscrite au livre auxiliaire était comprise dans la somme de cinq millions. Voici ce qu'il dit :

Quant au livre auxiliaire de la dette publique ouvert à Bruxelles, tout le monde comprendra aisément que la stipulation de l'art. 13 du traité ne permet aucune chicane sur ce point. La Belgique ne doit intervenir dans le paiement de la dette publique des Pays-Bas, telle que cette dette existait à l'époque de la séparation, que jusqu'à concurrence de cinq millions, moyennant laquelle somme, dit le traité, elle se trouvera déchargée de toute obligation du chef du partage des dettes publiques du royaume des Pays-Bas. Or, cette dette inscrite au livre auxiliaire de Bruxelles fait bien partie de la dette publique existante au moment de la séparation; l'expression même de livre auxiliaire au grand livre d'Amsterdam dont il ne formait réellement qu'une fraction, et qui n'avait été établie ainsi comme auxiliaire que pour faciliter le service dans les provinces méridionales, cette expression, dis-je, le prouve plus évidemment encore. Donc il n'est pas douteux que si la Belgique veut se charger définitivement de la dette inscrite à ce livre auxiliaire, cette dette lui sera transférée en moins sur sa quote part de cinq millions.

Dans la discussion du traité au sénat, M. Dujardin, commissaire du gouvernement, a soutenu, comme M. Fallon l'avait fait à la chambre des représentants, que la rente inscrite au livre auxiliaire devait être déduite de celle dont le traité nous a imposé le paiement.

Voici ses paroles telles que les a rapportées le *Moniteur* :

Quant à la rente inscrite au livre auxiliaire de Bruxelles, il suffira de lire l'art. 53 de la loi du 29 décembre 1822, qui institue le *Byboeck* pour se convaincre que cette rente n'a pas cessé de faire partie du grand-livre d'Amsterdam. Cet article porte : Afin de fournir aux intéressés à la dette nationale, qui habitent les provinces lointaines, une occasion plus facile de toucher leurs rentes, et pour encourager par là la participation à la dette, dans ces parties du royaume, il en sera créé un livre auxiliaire qui sera établi à Bruxelles, et formera un ensemble avec le livre tenu à Amsterdam. Il suit à l'évidence de là que le cabinet de La Haye serait sans nul fondement pour prétendre que la rente inscrite au livre auxiliaire ne fait point partie de la dette de l'ancien royaume des Pays-Bas.

Eh bien, dirons-nous maintenant à l'Observateur, voilà tout ce que nous désirions savoir. Toute la question pour nous se bornait à connaître la véritable nature de la dette, si c'était une dette du royaume des Pays-Bas, ou bien une dette de la Belgique proprement dite; aujourd'hui nous avons nos apaisements, et nous croyons avec l'Observateur que le gouvernement est très-fondé à demander que la rente de 600,000 frs. soit comprise dans la somme de cinq millions.

Si cette explication s'est fait attendre quelques jours, c'est que nous avons voulu vérifier, par nous-même, les assertions sur lesquelles ce journal s'est appuyé pour démontrer la légalité de nos prétentions à cet égard; mais comme on le voit, et comme l'Observateur lui-même le reconnaît, le délai de quelques jours n'a rien enlevé à la franchise des explications que nous serons toujours prêts à donner à tous les journaux qui voudraient entamer avec nous une polémique sérieuse et dans laquelle les convenances seront respectées.

Nous ne sommes cependant pas pleinement satisfaits, sous ce rapport, du journal auquel nous répondons. Il nous reproche avec amertume d'avoir provoqué l'adoption des 24 articles, après avoir, au commencement, combattu ce traité. Mais n'avons-nous pas franchement et consciencieusement déduit tous les motifs de ce changement? N'avons-nous pas dit cent fois que la conviction de la nécessité seule de son adoption, avait pu nous déterminer à tenir le langage que nous avions tenu en dernier lieu, que nos vœux les plus ardens étaient pour la conservation du Limbourg et du Luxembourg, et que nous étions prêts à appuyer de toutes nos forces le rachat de ces provinces, quelque eût été le sacrifice qui aurait pu nous être imposé de ce chef? Si le gouvernement français, si la chambre des députés avaient fait entendre seulement un mot d'encouragement, de sympathie réelle, nous n'aurions jamais conseillé l'adoption du traité; mais isolés de tout appui extérieur, livrés à nous-mêmes, nous avons reculé devant l'idée de livrer la Belgique aux chances d'une lutte désastreuse, et en cela nous croyons avoir fait acte de bons citoyens.

L'Observateur a suivi une autre marche. Malgré les modifications que les événements intérieurs et extérieurs ont dû nécessiter,

Et il sortit précipitamment. Juliette s'était évanouie.

Quelques heures après cette terrible scène, on vint dire à Mervecy que sa femme avait disparu. Son désespoir fut grand à cette nouvelle. Il envoya, il alla lui-même dans toutes les directions pour savoir ce qu'était devenue Juliette. Personne ne put le lui dire.

Soudain une infernale idée se présenta à son esprit.

« Partie! s'écria-t-il, partie! pour aller rejoindre sans doute. — Oh! les misérables! Des chevaux! des chevaux! »

M. Mervecy fit à cheval et ventra à terre le trajet de Bordeaux à Marseille. Arrivé au terme de sa course, il descendit dans la première auberge et demanda quel spectacle on donnait le soir au théâtre.

« Ma foi, lui répondit le maître de l'hôtel, il y a peu de voyageurs aussi harassés qui me fassent une pareille question. Mais puisque vous êtes si curieux de comédie, on vous jouera ce soir *Attendre et Courir*, le *Rossignol* et *Plus de peur que de mal*... trois pièces fort gaies. — Ce n'est pas cela. — Je vous demande excuse, monsieur. — N'avez-vous pas ici Max le léon? — Qu'est-ce qu'un léon, sans vous commander? — Max Farquehart, le chanteur... un Anglais. — Ah! fort bien, j'y suis maintenant... Un beau garçon qui voyage avec une dame... Ah! — Il a changé de chevaux ici, et il est reparti. — Reparti! — Oui, pour ses affaires. Le directeur du théâtre est très-vexé. — Comment est-il parti? — Comme il était venu; en poste. — Quelle route a-t-il prise? — La route de Paris. »

Mervecy frappa violemment la table, et s'écria encore une fois : « Des chevaux! »

On touchait alors aux derniers jours du carnaval. Paris dansait avec frénésie et revêtait pour ses suprêmes saturnales tous ses maillots, tous ses costumes mardi-gras et moyen-âge, tous ses dominos de satin, toutes ses armures de coton. Le carnaval expirant faisait flamboyer les bals masqués d'un plus vif éclat et l'approche de la fin donnait à ses bruyantes joies tout l'attrait du commencement.

Mervecy entreprit de chercher Max au milieu de cette foule, de ce chaos. Inutiles efforts! Neuf jours se passèrent sans résultats. Enfin il apprit que son ennemi devait se rendre au bal de l'Opéra. Il y alla flairant sa vengeance. Il marcha seul, il marcha long-temps dans cette cohue du foyer, regardant chaque domino en face, interrogeant chaque masque dans les yeux. Nul ne

lui offrit la ressemblance de l'adversaire qu'il poursuivait. Découragé, il allait partir, lorsqu'un promeneur distraint le couloya. C'était Max lui-même, c'était l'odieux chanteur.

L'arrêter, le provoquer, ce fut l'affaire d'un instant. Mais Max, assez surpris, le regarda froidement.

« Qui êtes-vous, monsieur? »

« Ah! c'est juste, répondit Mervecy. Vous ne m'avez vu que la nuit. Mais qu'est-il besoin que vous me reconnaissez? Je vous reconnais, moi; c'est tout ce qu'il faut. »

« Si mes souvenirs sont fidèles, c'est de votre main, monsieur, que j'ai déjà eu l'honneur de recevoir certain coup d'épée... »

« De moi ou d'un autre, qu'importe! »

« Il importe beaucoup, monsieur, car j'ai juré de ne plus tirer l'épée contre la bonne ville de Bordeaux. Rien ne me fera dévier de cette résolution que j'ai prise. Si chacune de nos affaires d'amour dégénérait ainsi en affaire d'honneur, mais, en vérité, monsieur, notre position d'acteur, et d'acteur aimé du public, ne serait pas tenable... Il faudrait dire adieu au théâtre et nous ensevelir dans quelque comptoir de négociant. »

« Rien ne pourra vous décider à vous battre, dites-vous. »

« Rien... »

« Il est tel outrage pourtant... »

« Je n'en connais aucun qui puisse me mettre en face de vous, une seconde fois, l'épée à la main. »

« Mais je n'ai jamais eu de duel avec vous, moi! »

« Mauvaise excuse. Encore une fois, monsieur, ma détermination est prise, elle est inviolable. Je ne me battra pas. Si vous m'insultez, il y a ici, comme partout, des gens de police. Je vous fais arrêter. Voilà. »

Mervecy, outré de fureur, leva la main.

Au même instant, il fut saisi par les témoins de cette scène, et bientôt entraîné hors du bal et conduit devant le magistrat compétent, sous la grave prévention de tentatives de sévice et de voies de fait exercées sans provocation, dans un lieu public, sur la personne de M. Max Farquehart, le célèbre artiste anglais.

Mervecy fut condamné correctionnellement à un mois de prison, à l'amende et aux frais du procès. (La suite à un numéro prochain.) (Le Siècle.)

sairement apporter à la politique du gouvernement, l'Observateur n'a pas changé d'opinion, et depuis le commencement jusqu'à la fin, il a combattu l'adoption du traité. Nous ne lui en avons pas fait un reproche, quoiqu'à nos yeux, il se trompât sur les conséquences du rejet. En agissant comme il l'a fait, il n'a cédé qu'à sa conviction, nous le reconnaissons volontiers. Mais qu'il nous rende donc la même justice et qu'il ne cherche pas à donner le change sur nos intentions et nos vœux qui sont aussi sincèrement patriotiques que les siennes.

Il serait tems de mettre un terme à ce système de récriminations oiseuses qui ne sont propres qu'à susciter des haines et à entretenir des divisions entre des hommes faits pour se comprendre et s'estimer. Pour quoi toujours supposer chez les autres des intentions moins pures que celles dont on est animé soi-même? Quel bénéfice peut-on retirer d'une semblable polémique? Laissons aux journaux décriés dans l'opinion, et qui depuis longtemps ont perdu le droit d'être lus par les honnêtes gens, l'emploi de ces misérables moyens. Appliquons-nous, autant que possible, à réhabiliter la presse, en prouvant que ses organes savent se respecter entre eux, comme ils respectent les institutions et les lois, et que la divergence de leurs opinions même sur de questions du plus haut intérêt, ne saurait jamais constituer un titre à la réprobation publique.

La chambre des mises en accusation, par son arrêté en date du 10 de ce mois, a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre le commissaire de police de Namur, prévenu d'attentat à la pudeur. Nous devons ajouter que déjà devant la chambre du conseil, la prévention avait paru si peu fondée, que l'inculpé avait été laissé en liberté.

On lit dans l'Indépendant :
« Nous apprenons que deux huissiers arrêtés à Namur sous la prévention de faux en écriture publique, viennent d'être renvoyés devant la chambre des mises en accusation de la cour de Liège, par jugement de la chambre du conseil du tribunal de Namur. Mais nous nous exprimons d'apprendre au public que M. Jos. de Cartier, que l'on avait voulu impliquer dans cette affaire, a été rendu à la liberté par la même décision prise à l'unanimité. Cette décision a été rendue sur le réquisitoire formel de M. le procureur du roi, et nous devons dire qu'il ne s'est rencontré dans la procédure aucune circonstance qui ait pu justifier la mesure extraordinaire dont M. de Cartier avait été l'objet. M. le juge d'instruction qui avait lancé le mandat de dépôt, faisait partie de la chambre du conseil. »

Ces lignes de l'Indépendant nous suggèrent une réflexion bien naturelle. Comment se fait-il, si aucun indice n'a été révélé par l'instruction contre M. de Cartier, qu'on ait arrêté préventivement un homme que son industrie et sa fortune ont placé à un si haut rang, et que la confiance de ses concitoyens et celle du gouvernement ont appelé aux fonctions de bourgmestre de sa commune? Une ordonnance de non-lieu ne peut certes réparer tout le tort qu'une arrestation fait à la réputation et à la position d'un industriel. Il nous semble que quand il s'agit d'une mesure aussi rigoureuse, on devrait agir avec la plus grande circonspection et ne pas arrêter légèrement un homme sur qui, en définitive, la justice peut mettre facilement la main.

Le nombre des artistes belges qui se trouvent actuellement à Rome est assez grand. On y compte neuf peintres et sculpteurs dont les talens sont appréciés.

M. Verstappen, peintre de paysages, peint les vues des environs de Rome, ses productions sont à la fois vraies, vigoureuses, suaves et poétiques, comme la nature où il puise ses inspirations et elles sont très-estimées des connaisseurs.

M. Vervloet, qui habite actuellement Naples, a peint plusieurs vues de Venise. Ces tableaux, qu'il venait de terminer, sont d'une grande beauté. Le roi de Naples qui possède déjà plusieurs tableaux de cet artiste, l'a engagé à rester dans son royaume.

M. Maes peint de charmans tableaux de genre. Parmi les lauréats du grand concours de Rome se trouvent MM. Bruls et J. Van de Ven, ce dernier déjà avantageusement connu en Belgique par son *Philoctète* et son *Narcisse*, s'est fait à Rome une grande réputation par un groupe représentant *Nobre Dame de Douleur et Jésus-Christ mort*. Il exécute en ce moment une statue en marbre plus grande que nature, représentant *Eve tentée par le Démon*, sujet aussi beau que difficile à traiter.

L'inquiétude et tous les mouvemens de l'âme sont bien exprimés sur ce marbre qui s'anime tous les jours de plus en plus; l'artiste a l'intention de l'exposer à Bruxelles.

Cette statue tient du faire large et grandiose qui caractérise les œuvres de Michel-Ange.

On nous écrit d'Arlon, 8 avril :
« Ce matin vers cinq heures, le sieur Dumarteau (Jean-Joseph-Antoine), lieutenant-adjutant-major au 1^{er} bataillon du 3^e régiment d'infanterie de ligne, en garnison en cette ville, s'est suicidé dans sa chambre en se faisant sauter la cervelle d'un coup de pistolet. Les motifs qui ont porté cet officier à un pareil acte de désespoir sont inconnus. »

Le *Journal de La Haye* a fait connaître d'après les opérations cadastrales de 1835, l'étendue topographique de la Néerlande (v. notre n^o du 8 avril); il est curieux de comparer ces résultats à ceux que donne pour la Belgique la statistique territoriale de ce royaume basée sur les opérations cadastrales exécutées jusqu'à la fin de 1834, et publiée au commencement de l'année par les soins du ministère des finances.

L'étendue topographique de la Belgique, pour les neuf provinces, est de 5,422,371 hectares, savoir :

Pour la province d'Anvers, 285,310; Brabant, 528,522; Flandre occidentale, 525,448; Flandre orientale, 299,787; Hainaut, 527,205; Liège, 289,319; Namur, 366,180; Limbourg, 460,000; Luxembourg, 700,000. (Le cadastre n'étant pas achevé dans ces deux dernières provinces, les renseignemens donnés ne peuvent être qu'approximatifs.)

Cette superficie géographique est divisée en 1,717,854 hectares de terres labourables; 45,462 de jardins et terrains légers; 6,010 de jardins et terrains d'agrément; 5,450 de pépinières et terrains plantés; 262,174 de prés; 61,557 de vergers; 1,262 de houblonnières; 229 de vignes; 116,082 de pâtures; 98,254 de terrains essartés; total, 2,304,744 : 649,951 hectares de bois; 10,762 de broussailles; 102,178 de grandes routes, chemins publics, canaux de navigation, rues et places, bâtimens, chantiers, quais, digues, fortifications, cimetières, etc.; 25,655 de rivières, ruisseaux, étangs, marais, alluvions, 320,182 de bruyères et terrains vagues, carrières, houillères, dunes et laisses de mer.

Voici ce que le *Constitutionnel* dit, dans son feuilleton, des tableaux exposés au Louvre par un de nos compatriotes :

« Nous ne sommes pas de ceux qui pensent qu'on peut juger une œuvre, sans connaître auparavant les conditions dans lesquelles elle a été créée. Juger l'œuvre, soit encore; mais juger l'auteur sur une œuvre, la première venue, ou juger un homme sur une de ses actions prise isolément, voilà ce qui nous a toujours semblé une injustice criante, sous le nom d'impartialité. Car en procédant ainsi, vous jugez le tout sur une partie; vous faites comme Cuvier qui, sur l'inspection d'une phalange, reconstruisait toute la charpente d'un animal. Il n'y a pas de tant de Cuvier dans l'ordre physique, et le squelette d'un mastodonte et d'un ictiosaurus est plus facile à restaurer d'après l'indication d'un os fragmentaire, que le squelette moral d'un homme, c'est-à-dire un caractère, une intelligence, des passions, des aptitudes, d'après le simple examen d'une feuille arrachée à cet arbre si complexe qui s'appelle l'esprit humain. »

« Notre réserve est donc légitime devant la grande composition de M. Wiertz, le corps de Patrocle disputé par les Grecs et les Troyens; voyant la hauteur des figures d'Homère, M. Wiertz a imaginé sans doute qu'on ne pouvait les représenter que dans des proportions colossales. Mon Dieu, l'espace ne fait rien à la grandeur. Il y a dans les dessins des maîtres, des figures hautes de six pouces, qui sont plus gigantesques que les géans de M. Wiertz. Les statues de Michel-Ange empêchent M. Wiertz de dormir. Mais M. Wiertz n'a pas songé que les quatre petites figures du tombeau de Jules II, telles qu'on les voit réduites en bronze par Michel-Ange, au Musée des dessins sont aussi grandes que les originaux de Rome. »

« Ce n'était donc pas la peine de déployer tant de toile et d'user tant de couleurs pour les Grecs et les Troyens autour du corps de Patrocle. Albert Durer, si Albert Durer eût songé aux héros d'Homère, aurait exprimé une pareille scène sur un cuivre ou sur un bois d'un pied carré. »

« Cependant nous reconnaissons que le dessin de M. Wiertz a du mouvement et de l'énergie, une énergie, à la vérité, qui touche au ridicule et à l'exagération. C'est pour cela que nous voudrions connaître les antécédens de M. Wiertz dans les arts. On nous assure, d'une part, que M. Wiertz est un vieux peintre de Belgique; d'autre part, on dit que M. Wiertz n'a pas 30 ans. Si le tableau dont nous parlons est l'œuvre d'un jeune homme, nous n'hésitons pas à déclarer qu'il promet des qualités puissantes, quoique mal dirigées aujourd'hui. Ces indices se retrouvent d'ailleurs, avec le même mélange singulier, dans le Christ au Tombeau et dans l'Ange du mal, de la grande galerie. »

(M. Wiertz est un de nos plus jeunes peintres belges; nous comptons qu'il réalisera les espérances que ses premières productions ont fait concevoir au *Constitutionnel*.)

** On prétend que M^{lle} Mars s'est résolue à mettre à profit le grand et légitime succès qu'elle vient d'obtenir dans M^{lle} de Belle-Isle, et qu'elle profitera de ce triomphe pour se retirer du théâtre, avec tous les honneurs de la guerre. Ce serait clore sa carrière en femme d'esprit, que de se prémunir ainsi contre les mécomptes de l'âge, et contre les chances d'un avenir toujours incertain.

** Les arts sont menacés d'une perte irréparable, Paganini, qui depuis quelques temps déjà semble ne plus exister que par enchantement. Paganini se meurt! il est condamné par la faculté!

On prétend qu'il doit laisser une succession de plusieurs millions, et que, d'après ses dernières volontés, cette immense fortune ne sortira pas du monde artistique. On parle de 7 à 800 légataires institués par le mourant, tant en France qu'en Italie. Nous souhaitons vivement, et dans l'intérêt surtout de l'art musical, que l'on ouvre ce testament le plus tard possible.

** Il est toujours de mode d'avoir à ses soirées quelque grande actrice en renom. On rapporte que M^{lle} Rachel, piquée au vif dernièrement d'avoir été forcée d'attendre l'arrivée de M. le vicomte d'Arlineourt, qui devait lui donner la réplique dans une scène de Racine, prétexta un embroiement subit et esquiva la corré. L'amour-propre de l'artiste se vengea ainsi de l'inexactitude du grand seigneur.

Cela nous rappelle un tour dans le même genre que Garat joua à Cambacères. Il se trouvait avec beaucoup d'artistes à l'une de ses soirées. Les uns chantaient, les autres jouèrent de divers instrumens et remplirent ainsi les plus belles heures de cette fête, de sorte qu'il était déjà tard et que le monde commençait à se retirer lorsque Cambacères pria Garat de chanter une de ses délicieuses romances auxquelles il savait prêter tant de charmes. Piqué de n'avoir pas été sollicité plutôt Garat tira négligemment sa montre et répondit : « Impossible, citoyen consul, il est minuit, ma voix est couchée. » Et Garat ne chanta point!...

HOULLÈRE DE HORLOZ.

A Messieurs les Rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs,
Connaissant l'empressement que vous mettez constamment dans le but de contribuer au soulagement des malheureux, nous n'hésitons pas à demander votre concours dans une circonstance impérieuse : par l'événement arrivé le 8 de ce mois dans la houillère du Horloz, commune de St-Nicolas, cinquante-deux ouvriers mineurs ont perdu la vie et en outre une dizaine sont brûlés ou grièvement blessés. Ce qui aggrave d'autant plus le mal, c'est que la plupart des individus atteints sont des chefs de famille, presque tous de la paroisse de St-Gilles, à l'exception de quelques-uns qui y sont étrangers. Ce désastre a mis dans la plus grande détresse à peu près 500 personnes formant les familles des victimes, au nombre desquelles se trouvent des veuves, des vieillards et un grand nombre de jeunes orphelins.

Nous croyons utile de vous informer en outre que le comité de secours de la commune de St-Nicolas, composé de Messieurs D. Missoul, curé de St-Gilles, de Louvrex-Goreux, bourgmestre, Lhoest-Bertho, A. Dorjo, échevin, J. J. Mars, conseiller, et J. Thonon, secrétaire communal, a dans sa séance du 10 courant nommé M. Lhoest-Bertho, l'un des sus-nommés, caissier dudit comité chargé de recevoir les dons qui seront versés pour être distribués aux victimes ou à leurs parents. Les journaux porteront les noms des souscripteurs avec le montant des dons. Le secret sera gardé pour ceux qui le demanderont.

Agréés, messieurs les rédacteurs, l'assurance de notre considération distinguée.

L'administration communale de St-Nicolas.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui vendredi 12 avril 1839, par extraordinaire, au bénéfice de M. TERRA, une seule représentation de Mme. Miro-Camoin, première chanteuse du théâtre royal d'Anvers. Mme. Lemelle, forte chanteuse, et M. Bouchez, première basse noble, ANNE DE BOULEN, opéra en trois actes et en cinq tableaux.
Mme. Miro-Camoin remplira le rôle d'Anne de Boulen.

Mme. Lemelle celui de Lady Seymour, et M. Bouchez celui de Henri.
Mme. Gubian, artiste du théâtre d'Anvers, pour faciliter cette représentation, remplira le rôle d'Alfred.
L'orchestre sera dirigé par M. Milord, maître de musique du théâtre royal d'Anvers.
Précédé de la seconde représentation de TROP HEUREUSE, ou un Jeune Ménage, comédie-vaudeville en un acte.
On commencera à 6 heures et demie.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 11 AVRIL.

Naissances : 5 garçons, 1 fille.
MARIAGES 5, savoir entre :
Henri Joseph Raick, négociant, rue St-Severin, et Marie Jeanne Plom-deur, sans profession, sur Avroy. — Jean François Stassart, peintre en bâtimens à Verviers, veuf de Marie Louise Touffin, et Marie Thérèse Joseph Leure, couturière, rue Tanneur. — Léonard Floekin, boulanger, rue St-Hubert, et Françoise Jenkins, domestique, même rue.
Décès : 3 garçons, 1 fille, 2 femmes, savoir :
Arnold Mathot, âgé de 50 ans, houilleur à St-Nicolas, célibataire. — Anne Joseph Ridon, âgée de 65 ans, sans profession, en Pécheurie, épouse de Nic. Lamarche. — Marie Josephine Aniaux, âgée de 25 ans, sans profession, faub. St-Léonard.

VILLE DE LIÈGE.

ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL. — Avis.

Le sieur M. Léonard, serrurier-mécanicien, demande l'autorisation de faire construire une petite forge dans le quartier de derrière de son habitation, située place St-Paul n^o 57.
Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.
A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 10 avril 1839.

ANNONCES.

La nouvelle loi sur le timbre ayant abrogé l'article 4 de la loi du 51 mai 1834, le droit de timbre sur les annonces insérées dans les journaux n'est plus exigible.

Le MARDI 16 AVRIL 1839, à neuf heures du matin,

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

DES

hospices civils de Liège

EXPOSERA EN LOCATION

AUX ENCHÈRES,

à la salle de ses séances rue Féronstrée, à Liège,

POUR JOUIR DE SUITE,

UNE MAISON,

sise rue Saint-Aldegonde, N^o 677, occupée par le sieur Pairou. S'adresser pour les conditions au bureau de la recette des dits hospices. 441

VENTE

DE

BOIS SCIÉS,

DANS LE CHANTIER DU SIEUR JADOT,

A AHIN.

Le 25 AVRIL 1839, à 2 heures de relevée,

ON VENDRA AUDIT CHANTIER

1^o CENT TRENTE-CINQ MILLE PIEDS planches, quartiers, feuilletés, barreaux, horons, posselets, terrasses et vâres en Chêne.

2^o QUATORZE MILLE PIEDS, horons, planches et quartiers en Hêtre.

3^o Quantité de Vernes et de Baliveaux, etc.

A CREDIT, à la recette du notaire LOUMAYE. 442

CONSTRUCTION

D'UNE

Route Particulière.

JEUDI 18 AVRIL 1839, à 2 heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ,

par le ministère de M^o DELEXY, notaire, en son étude, rue St-Severin, à Liège, à

L'ADJUDICATION AU RABAIS

DE LA

CONSTRUCTION D'UNE ROUTE PAVÉE

sur une étendue de 2.800 mètres environ sur 3 mètres de largeur à partir de la fabrique de sucre de Russon par Hamal jusqu'au pavé de Liège à Tongres.

Pour être admis à prendre part à l'Adjudication, il faudra avoir remis la veille en l'étude dudit notaire, une soumission cachetée et sur timbre.

S'adresser à ce dernier, ou à la fabrique de Russon, pour prendre inspection du cahier des charges. 440

A LOUER DE SUITE,

LA

BELLE HABITATION

De feu M. le Docteur ANSIAUX,

AU BEAU-MUR,

Avec Remise et Ecurie, Pelouse, Jardins et Bosquet, etc. Eloignée de 12 à 15 minutes du centre de la ville (au bout de la rue GRÉTRY), elle peut servir de maison de ville et de campagne.

S'adresser à M. J.-H. DEMONCEAU, place St-Denis, n. 657.

A LOUER
POUR LA SAINT-JEAN PROCHAIN
Une Petite Maison

En bon état, sise rue Basse-Sauvinière. S'adresser quai de la Sauvinière, n° 26.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,

TRAITE TOUTES LES MALADIES DE LA BOUCHE.

On trouve chez lui une **POUDRE** et une **LIQUEUR** pour calmer les **DOULEURS DE DENTS**, les entretenir constamment propres, et pour neutraliser la mauvaise odeur que les différentes affections de la bouche peuvent faire naître. Ces préparations ont reçu et reçoivent journellement l'approbation des médecins et des chirurgiens-dentistes les plus instruits. **PRIX: 2 francs la botte, et 2 francs le flacon.**

Il reçoit, pour opérations et consultations, tous les jours, de huit heures du matin à quatre, quai de la Sauvinière, n° 50.

VENTE DÉFINITIVE

suite de surenchères.

LE VENDREDI 19 AVRIL courant, à 10 heures,

M^e DUSART, notaire à Liège,
VENDRA DÉFINITIVEMENT

devant M. le juge-de-peace des quartiers Sud et Ouest de cette ville, en son bureau, rue d'Amay :

1^{er} Lot. Une MAISON, sise à Liège, rue Pied du Pont des Arches, n° 956.

2^{me} Lot. Une AUTRE joignant la précédente, n° 955.

3^{me} Lot. Et un MAGASIN ayant son entrée sous le Pont des Arches.

S'adresser audit notaire. 405

IMMEUBLES
A SURENCHERIR

SIS A LIÈGE,

Faubourg Vivegnis, et rue Puits-en-Sock,

ET A VENDRE

SANS AUCUNE RÉSERVE D'INFIRMATION.

Jusqu'inclus le 20 AVRIL 1859, on peut faire une **SURENCHÈRE** d'un 20^{me}, sur les prix d'adjudications provisoires ci-après :

Premier LOT.

1^{re} Une MAISON NEUVE, avec jardin.
 2^o 5 verges grandes 7 petites de TERRAIN et 8 verg. gr. de VIGNOBLE.

3^o Une GRANDE MAISON, n. 574 bis, en fort bon état, avec Jardin clos de murs, plus, DIFFERENS BATIMENS, consistant en :

UNE FABRIQUE DE TUILES,

Fours, Séchoirs, etc., avec entrée à porte charretière. Le tout avantageusement situé, au faubourg Vivegnis et contigu, **ADJUGÉ POUR 8,500 FRANCS.**

Ces BIENS, non compris ceux repris au n° 2^o et les Bâtimens de Fabrique, sont loués au prix de 600 francs par année. Ils joignent à MM. Deprez, Dupont-Fabry, à J.-J. Lepape, et J. Pâque.

2^{me} LOT.

Une BELLE MAISON DE COMMERCE, n. 1156 bis, bâtie à neuf, à l'enseigne de la Pie, sise rue Puits-en-Sock, avec boutique garnie de comptoir et rayons, cour, bâtimens derrière, jardin, teinturerie, caves, etc., tenant à M. Rongier et à Léonard Brassine,

ADJUGÉE POUR 15.000 FRANCS. 558

S'adresser au notaire PARMENTIER, à Liège.

A LOUER POUR LE 24 JUIN PROCHAIN,

Une Grande Maison,

Pouvant être divisée en trois habitations distinctes, sises place devant St.-Paul, n° 56 ancien.

S'adresser à la maison voisine, n° 55, tous les jours de neuf à onze heures du matin. (Dimanches et fêtes exceptés.) 551

Avis pour surenchérir.

M^e FRAIKIN, NOTAIRE A CHOKIER, FAIT SAVOIR :

QUE PAR ACTE QU'IL A REÇU,

SOUS LA DATE DU PREMIER AVRIL 1859,

IL A ADJUGÉ :

I. UN VIGNOBLE,

SITUÉ A FLEMALLE GRANDE, au prix de quatre-cent-trente francs, en sus d'une rente de 2 setiers, deux quarts épeautre.

2. UN JARDIN, sis au Tige, audit Flemalle Grande, pour quatre cent dix francs, outre le service d'une rente de 3 quarts épeautre.

3. ET UNE PIÈCE DE TERRE, située en la campagne de Jemeppe, au prix de mille dix francs en outre d'une rente de 5 setiers épeautre.

Jusqu'inclus le 16 avril du courant à midi, on peut surenchérir d'un dixième tout ou partie desdits biens.

S'adresser audit notaire, à Chokier. 598

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE

DEUX EXTENSIONS DE CONCESSION DE MINES

DE
HOUILLE,

LA PREMIÈRE COMPREND

DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

SIX HECTARES TRENTE-HUIT ARES 92 CENTIARES,

DÉPENDANS DE LA

COMMUNE DE BEYNE,

LA SECONDE

DE 10 HECTARES 74 ARES 90 CENTIARES,

DÉPENDANT DES COMMUNES

DE

BEYNE ET VAUX-SOUS-CHEVREMONT.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 27 mars 1859, sous le n° 1955 du répertoire particulier, les sieurs Nicolas Franckson, Louis-Joseph Limbourg, Pierre-Joseph Limbourg, Henri-Joseph Limbourg, ce dernier agissant pour Nicolas-Joseph Limbourg, Jean-Joseph-Thomas Limbourg, ses frères mineurs, Marie Thoset, Marguerite Thoset et Pascal Thoset et aussi en nom propre Simon Bouillon et Françoise Lemoine, son épouse, François Wiliquet et Elisabeth Simonis, son épouse, Jean Simonis, Laurent Delmotte et Catherine Simonis, son épouse, Guillaume-Joseph Delmotte et Marie-Joséphine Simonis, son épouse, tous domiciliés à Beyne, Denis Charlier, Thomas Charlier, de Fléron, Nicolas-Joseph-Walther Sauveur et Marie-Joseph Limbourg, son épouse, de Chénée, Louis Charlier et Marguerite Lonneux, son épouse, Grégoire Carré et Marie-Jeanne Thoset, son épouse, Beauvain Léonard et Elisabeth Thoset, son épouse, ces six derniers de Romsée, composant la Société dite des Onhons, ont demandé deux extensions de concession de mines de houille.

La première comprend des terrains d'une étendue superficielle de six hectares trente-huit ares quatre-vingt-douze centiares, dépendans de la commune de Beyne et est délimitée comme suit :

AU SUD,

partant de la chaussée de Liège à Aix-la-Chapelle, par la limite Nord de la demande en concession des pétitionnaires jusqu'à l'intersection des chemins de Beyne à Chénée et de la chaussée à Romsée.

AU NORD-OUEST,

de ce point par une ligne droite se terminant à l'intersection du chemin joignant la ferme du sieur Ferdinand Frankson, avec la grande route de Liège à Aix-la-Chapelle.

AU NORD-EST,

prenant alors cette grande route et la continuant jusqu'au point de départ.

La seconde extension comprend des terrains d'une étendue de dix hectares soixante-quatorze ares quatre-vingt-dix centiares, dépendans des communes de Beyne et Vaux-sous-Chevremont, et délimités comme suit :

A L'EST,

partant de la jonction du ruisseau des Pierreux avec celui de Beyne par la limite Ouest de la demande en concession des pétitionnaires jusqu'à la rencontre du chemin de Chénée à Beyne.

AU NORD,

par ce dernier chemin sur une longueur de 145 mètres jusqu'à la rencontre d'une borne.

A L'OUEST,

de cette borne par une ligne droite se terminant au ruisseau de Beyne, à quatre-vingt-sept mètres de l'angle Est de la propriété Legros.

AU SUD,

de ce point par une ligne droite longue de deux cent quatre-vingt-quatorze mètres environ, se terminant au point de départ.

Les pétitionnaires offrent au propriétaire de la surface, l'indemnité qui peut être attribuée par la loi et que le conseil des mines jugera convenable de déterminer.

LA DEPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE.

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810

ET 2 MAI 1857,

ARRÊTE :

1^o Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège, Vaux-sous-Chevremont, Beyne, Fléron, Chénée et Romsée, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en extensions de concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédesignés.

En séance à Liège, le 9 avril 1859.

Présens : MM. B^{on} Vandenstein, gouverneur-président; Delfosse, Scronx, Hubart, Gouvy, Leken et Warzée, greffier.

Pour expédition conforme,

Le greffier provincial,

F. N. J. WARZÉE.

Véritable Essence

CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE

DE BRETON, PHARMACIEN, RUE D'ARGENTEUIL, 51, A PARIS.

Une longue expérience a prouvé qu'aucun remède n'était comparable à cette **ESSENCE POUR LA GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES, DES DARTRES**, et généralement de toutes les maladies qui sont dues à une acréte ou à un vice du sang. Véritable sudorifique, dépuratif par excellence, elle est la seule reconnue spécifique par les premiers docteurs de Paris, pour combattre avec succès les accidents qui suivent l'usage immodéré du mercure. 4 f. le flacon avec l'instruction. Dépôt chez M. Decamps, ph., rue de la Régence, à Liège, où se trouve aussi la Pomme du célèbre Dupuytren, contre la perte de la chevelure.

BOURSES.

PARIS, LE 10 AVRIL.

5 p. c.	80 80	Mutualité	—
4 p. c.	101 90	Act. Réunies.	—
5 p. c.	109 90	B. c. d'Anvers.	—
Act. de la Banque.	2645	Dette active.	20 1/4
Ob. de la v. de Par.	1190	Passive	—
Emp. belge.	100 5/8	Emp. romain	102 3/8
Soc. générale.	—	Naples.	101
B. de Belg.	605	Empr. port. 5 p. c.	—

LONDRES, LE 9 AVRIL.

5 p. c. consolidés.	92 5/8	Différées	8 7/8
BELGE. 1852.	102 1/2	Passives	4 7/8
Hol. Dette active.	55 1/8	RUSSE.	—
PORTUG. 5 p. c.	—	BRESIL.	70 7/8
Id. 5 p. c.	21	MEXICAINS 6 p. c.	—
Esp Emp. 1854.	19 7/8 20 1/8		

AMSTERDAM, LE 10 AVRIL.

Dette active.	54 1/2	Espagne. Ardoin.	16 5/8
5 p. c.	100 7/8	D. diff. 1850.	—
Billet de chang.	26 11/16	» 1855.	—
Synd. d'am.	94 5/8	» Passive.	—
» 5 1/2 p. c.	79 7/8	Portugal. E. 5 p. c.	—
Soc. de Commerce	170 1/4	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	104 5/4
» de Rotterdam.	—	» 1828-1829.	104 5/4
Prusse L. 1852.	126 1/2	» C. c. Hope.	—
Autriche. Métall.	102 7/8	» Ins. gr. liv.	—
Bresil. Emp.	—	Pologne. L. 500 fl.	118 1/4

ANVERS, LE 11 AVRIL.

Anvers. Dette act.	104 1/4	P	Prusse. Em. à Berl.	125 1/2	A
» Dette diff.	50 1/2	P	Naples. Cert. Fal.	95 1/2	A
Emp. de 48 milli.	100 et	A	Et. R. Levée 1852.	100 7/8 et	P
» de 50 milli.	91 1/4	P	Cert. à A. 1854.	99 1/2	A
Hollande. Det. act.	—				
Rente rem.	—				
Autriche. Métalliq.	107 1/4	P			
Lots de fl. 100.	—				
» fl. 250.	474				
» fl. 500.	810				
Polog. Lots fl. 500	118 5/4	P			
» fl. 500	150 5/4 et	P			
Bresil. E. L. 1854.	77 1/4	P			
Espagne. Ardoin.	16 1/2	P			
Dette pasive 1854.	—				
» différée.	—				
Danemarck. E. Not.	96	A			
Bitto à L.	74				

CHANGES.

Amsterd. C. jours	118 0/0 p	A
Id. 2 mois.	—	
Rotterdam. C. jours	118 0/0 p	P
Id. 2 mois	—	
Paris. C. jours.	118 av	A
Id. 2 mois	58 1/2	A
Londres. C. jours.	39/10 1/2	A
Id. 2 mois	39/7 1/2	A
Francfort. C. jours	56 1/16	A
Id. 3 mois	55 5/8	A
Bruxelles et Gand.	114 p.	A

BULLETIN DE BOURSE.

Il y a eu un peu plus d'activité dans les transactions en obligations sur l'Espagne, elles ont été négociées de 16 5/8 à 1/2, pour rester offertes à 7/16 et demandées à 5/8. Actions et autres fonds toujours inactifs et les transactions peu nombreuses.

BRUXELLES, LE 11 AVRIL.

Dette active 2 1/2	55 1/4	
Emp. Roischild.	100	P
Fin courant.	—	
Emp. de 50 mill.	91 1/4	A
Id. de 57 mil.	70 5/4	A
Emp. de 1852 (4).	95	P
Act. de la Soc. G.	775	
Emp. de Paris.	1045	
S. de Comm. de c.	121 1/2	P
B. de Belgique.	68 1/2	A
C. de S. et Oise.	—	
Hauts-Fourneaux.	—	
Banque Foncière.	—	
Idem.	—	
Flenu.	—	
Hornu.	—	
Sclessin.	—	
Soc. Nationale.	102	P
Levant du Flenu.	—	
Ougrée.	—	
Sars-Longscham.	—	
Chemin de Fer.	—	
Vennes.	—	
St-Léonard.	—	
Chatelineau.	—	
Verrières.	—	
Betteraves.	—	
Verrerie de Charl.	—	
L'Espérance.	—	

VIENNE, LE 2 AVRIL.

Métalliques 5 p. c., 107 1/10. — Actions de la Banque 1505.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 11 AVRIL.

La goelette suédoise Neptunes, venant de Marseille, chargée de diverses marchandises.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 11 AVRIL 1859.

Froment, l'hectolitre.	fr. 22 50.
Seigle, idem.	15 45.

Imprimerie de J.-B. Nossert, rue du Pot-d'Or, à Liège, N° 023.